

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.933
31 juillet 2003

FRANÇAIS

COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA NEUF CENT TRENTE-TROISIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

tenue au Palais des Nations, Genève,
le jeudi 31 juillet 2003, à 10 h 15

Président: M. Carlo TREZZA (Italie)

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je déclare ouverte la 933^e séance plénière de la Conférence du désarmement.

Tout d'abord, j'aimerais, au nom de la Conférence, adresser nos vœux les plus chaleureux à l'Ambassadeur d'Afrique du Sud, M. Siphon George Nene, qui a quitté Genève à la fin du mois de juin.

Sont inscrits sur la liste des orateurs pour aujourd'hui l'Ambassadeur de Chine, M. Hu Xiaodi, l'Ambassadeur de la Fédération de Russie, M. Skotnikov, l'Ambassadrice du Japon, M^{me} Inoguchi, et la représentante de la Serbie-et-Monténégro, M^{me} Dusanka Divjak-Tomic. Je ferai ensuite aussi une déclaration.

Avant de donner la parole au premier orateur, j'aimerais faire une déclaration alors que l'Italie accède à la présidence de la Conférence du désarmement.

C'est pour moi un grand honneur que de présider la Conférence du désarmement dès mon arrivée à Genève.

Durant les trois semaines que j'ai passées dans cette ville, je me suis efforcé de consulter un nombre aussi grand que possible de chefs de délégation, ainsi que les coordonnateurs de groupe. J'ai aussi eu l'occasion de m'entretenir avec le Secrétaire général de la Conférence du désarmement, M. Ordzhonikidze, son adjoint, M. Román-Morey, et ses collaborateurs. Je les remercie tous pour le temps qu'ils m'ont consacré, mais aussi et surtout pour leurs précieux conseils. Je suis également reconnaissant à mon prédécesseur, l'Ambassadeur Maiolini, qui a assuré la première semaine de la présidence italienne de la Conférence.

Je vais tenter de résumer au mieux certaines des conclusions auxquelles je suis parvenu à la suite de mes consultations. Ces conclusions pourraient servir – c'est en tout cas mon souhait – à relancer nos travaux. Je ne prétends pas parler au nom de chaque membre de la Conférence, mais ce que je vous exposerai aujourd'hui n'est pas non plus la position de mon pays.

Durant mes consultations, personne n'a nié la menace inhérente à une possible prolifération des armes de destruction massive ou des armes classiques. Qui plus est, personne n'a émis de doutes quant à la nécessité de combattre cette menace au moyen de mesures de désarmement, de limitation des armements, de non-prolifération, voire de contre-prolifération. À mon avis, la délimitation de ces quatre aspects du problème n'est pas toujours évidente et il est parfois difficile d'établir entre eux des distinctions précises.

La Conférence du désarmement est considérée par une grande majorité de ses États membres comme un organe essentiel de négociation sur le désarmement et Genève comme un haut lieu d'étude, de débat et de défense des principaux enjeux du désarmement, de limitation des armements et de la non-prolifération. Il demeure que la Conférence n'a accompli aucun travail véritable depuis 1999. Cependant, nous ne saurions ignorer l'histoire de la Conférence, qui a négocié et conclu une série impressionnante d'accords et de traités, tels que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, la Convention sur les armes chimiques, la Convention sur les armes biologiques et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

(Le Président)

Ce bilan très positif nous rend fiers de siéger dans cette salle et doit nous encourager à rechercher de nouveaux objectifs et à négocier de nouvelles réalisations.

Le fait que la Conférence du désarmement est une instance de négociation ne signifie pas que nous devons négocier sans arrêt. Je pense qu'il vaut la peine de consacrer un certain temps à la réflexion et d'entretenir ce capital unique de connaissances, d'expérience, de sagesse et de savoir-faire en matière de négociation, de sorte que ce mécanisme reste en état et puisse fonctionner lorsque le temps de la négociation sera venu. Je crois que ce que je viens de dire reflète, à quelques nuances près, le point de vue de beaucoup de ceux avec lesquels je me suis entretenu jusqu'à présent. Un certain sentiment de frustration bien légitime est né de l'absence de progrès, laquelle est néanmoins largement compensée par les réalisations importantes et par l'évolution survenue dans les domaines dans lesquels la plupart d'entre nous travaillons, tels que les armes classiques et la non-prolifération nucléaire et biologique. La Conférence en tant que telle et les représentants accrédités auprès d'elle ne sont pas responsables de l'impasse actuelle, dont l'origine doit être imputée aux circonstances internationales du moment.

Pourtant, je crois que nos pays sont attachés aux moyens multilatéraux d'atteindre les objectifs de désarmement. Cette approche a été approuvée par l'Assemblée générale des Nations Unies en novembre 2001, dans sa résolution 56/24 T. Telle est aussi la position adoptée par l'Union européenne, dont je représente la présidence. Le 20 juin dernier, à sa réunion de Thessalonique, le Conseil européen a déclaré que l'approche de l'UE s'inspirerait de la volonté des pays membres de faire respecter et de mettre en œuvre les traités et accords multilatéraux en matière de désarmement et de non-prolifération, de même que du soutien apporté par ces États aux institutions multilatérales chargées de vérifier et d'assurer le respect des traités.

Dans ce contexte, je veux faire part de mon admiration à notre collègue japonaise, l'Ambassadrice Inoguchi, pour la façon dont elle a présidé les débats sur les armes légères et pour avoir réussi à faire en sorte que ce processus demeure dans le cadre multilatéral de l'ONU, lors de la première Réunion biennale qui s'est tenue à New York il y a quelques semaines. Nous ne saurions négliger le fait que des travaux sont en cours dans d'autres cadres: je citerai, par exemple, les activités internationales entreprises dans celui de la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel et du Code de conduite international visant à faire obstacle à la prolifération des missiles balistiques, conclu à La Haye. Ces instruments bénéficient d'un appui de plus en plus large de la communauté internationale; ils sont devenus de véritables mécanismes de désarmement et de confiance, ce qui ne fait qu'ajouter à leur dimension humanitaire.

Des personnes plus expérimentées que moi m'ont précédé à la présidence et la Conférence et ont tenté de trouver une solution au problème du programme de travail de l'instance.

Je n'ai nullement l'intention de proposer de nouvelles formules ou de nouvelles astuces. Un travail précieux a déjà été fait ici pendant toutes ces années et il en faudra encore davantage pour sortir de l'impasse dans laquelle se trouve ce que j'appellerais le «noyau dur» de l'activité de la Conférence du désarmement. Je veux évoquer tout d'abord l'initiative des cinq Ambassadeurs.

Il est inutile de vous décrire cette proposition. Vous l'avez tous étudiée mieux que moi et vous avez consacré beaucoup de temps soit à la rédiger soit à l'analyser. J'ai eu le plaisir d'en

(Le Président)

parler avec deux de ses auteurs qui se trouvent encore à Genève, à savoir l'Ambassadeur d'Algérie, M. Dembri, et l'Ambassadeur de Belgique, M. Lint. Comme indiqué récemment, un grand nombre de pays ont appuyé cette proposition et un nombre significatif de pays n'ont formulé aucune objection à son sujet. Durant mes consultations, j'ai constaté que le document bénéficiait d'un large appui et qu'il était considéré par beaucoup comme étant la proposition de programme de travail la plus actuelle et la plus avancée. Un nombre significatif de questions inscrites au décalogue de 1978 sont reprises dans cette proposition, où il est notamment suggéré de créer quatre comités spéciaux pour mettre en œuvre un programme de travail effectif. Quant aux suggestions qui m'ont été faites lors de mes consultations, il a notamment été proposé de commencer avec un ou deux des points du document des cinq Ambassadeurs et non pas nécessairement avec les plus controversés. Si j'ai bien compris, le document des cinq Ambassadeurs n'a pas été conçu comme une solution à prendre ou à laisser. Nous avons toujours la possibilité de cueillir les fruits les plus mûrs de cet arbre. Je me permets de relever que, durant mes consultations, j'ai enregistré un appui très large en faveur de l'ouverture de négociations sur un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles. D'autres priorités recueillent, elles aussi, un soutien large, sinon unanime. Plusieurs collègues m'ont parlé de la priorité qu'ils accordent à la question nucléaire sous ses divers aspects. La déclaration faite à ce sujet par l'Ambassadeur du Royaume-Uni, M. Broucher, le 12 juin dernier me paraît contribuer de la façon la plus actuelle et la plus constructive à ce débat.

La question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace a également été abordée. Dans ce contexte, je vous rappelle que, lors de la séance plénière du 26 juin 2003, l'Ambassadeur Lint a proposé, au nom des cinq Ambassadeurs, de modifier quelque peu le paragraphe 4 de la proposition, qui concerne la question considérée. J'ai appelé l'attention de mes collègues sur ce point et je crois que la proposition est encore en train d'être étudiée dans certaines capitales. Comme vous le savez, il s'agit de réviser ce paragraphe en tenant compte de la dernière modification proposée par la Chine.

Nombre d'entre vous ont exprimé leur attachement aux questions traditionnelles, telles qu'elles figuraient dans l'ordre du jour initial de la Conférence du désarmement, questions qui sont toujours jugées d'actualité et dont la plupart n'ont toujours pas été résolues. Il n'est donc pas envisageable de mettre ces questions de côté sans les avoir examinées. En conséquence, je me tiens prêt à examiner toutes propositions que les délégations voudraient faire pour que nous puissions examiner ces questions au cours des séances à venir. Dans le même temps, je ne puis négliger le point de vue de ceux qui pensent que le temps est venu d'actualiser notre ordre du jour à la lumière des nouvelles réalités et des récents événements. Mon prédécesseur, l'Ambassadeur Maiolini, a abondamment commenté cette question dans sa déclaration liminaire, qui était aussi sa déclaration d'adieu. Eu égard aux observations qu'il a faites et par respect pour ceux qui ont appelé mon attention sur ce point, je tiens à dire qu'il me semble intéressant que nous examinions de nouveaux thèmes. À mon sens, une telle démarche n'est nullement en contradiction avec l'approche institutionnelle prônée par les cinq Ambassadeurs, mais en est le complément.

Je ne prétends pas explorer une terre vierge, car je sais que l'idée d'examiner de nouveaux thèmes remonte à une proposition faite initialement par l'Ambassadeur de l'Inde, M. Sood, pendant sa présidence. Je suis prêt à prendre en compte toute proposition des délégations visant

(Le Président)

à revenir sur cette idée à la lumière des récents événements. Puisqu'il s'agit en fait de nouveaux thèmes, il serait sans doute judicieux de les traiter à titre officieux. Nous pourrions ainsi en débattre informellement tout en nous attachant à dégager les thèmes et les idées susceptibles d'être examinés par la Conférence; nous ne devons pas pour autant perdre de vue notre mandat de négociation.

Lors de la séance plénière du 26 juin dernier, mon prédécesseur a mentionné les points suivants: une plus grande ouverture de la Conférence du désarmement aux aspirations de la société civile et des organisations non gouvernementales; l'idée de donner la possibilité aux principales institutions spécialisées dans les questions de désarmement et de non-prolifération d'informer la Conférence du désarmement de leurs activités; la question des armes radiologiques; enfin, la question d'un instrument international à adopter éventuellement lors de la dernière phase de l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, de combattre et d'éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects.

Je pense que toutes ces idées pourraient légitimement être examinées. Permettez-moi d'ajouter qu'à mon avis il serait particulièrement intéressant d'étudier la façon dont certaines d'entre elles pourraient influencer sur les questions inscrites à l'ordre du jour actuel, voire favoriser les négociations sur ces questions. Par exemple, la question des armes radiologiques est intimement liée à une autre question dont l'importance est croissante, à savoir celle du rapport entre le terrorisme et les armes de destruction massive, qui a fait l'objet d'une résolution adoptée par consensus à la session de 2002 de l'Assemblée générale. L'Ambassadeur des Pays-Bas, M. Sanders, a déjà abordé cette question il y a quelques semaines. En effet, outre les substances chimiques et biologiques, les matières radiologiques pourraient être facilement utilisées par des organisations terroristes pour menacer nos sociétés et leur infliger des dommages inacceptables. Le problème du terrorisme et des armes de destruction massive devrait être examiné dès à présent, non parce qu'il fait la une des journaux, mais parce qu'il constitue une menace bien réelle. Nous avons vu ce que des groupes terroristes sont capables de faire avec des avions civils; nous pouvons imaginer les dégâts irréparables qu'ils pourraient causer s'ils étaient en possession d'armes de destruction massive. Nous ne pouvons attendre pour réagir que des matières radiologiques tombent en de telles mains et deviennent une arme. Je connais le travail précieux accompli il y a 10 ans par la Conférence, ainsi que l'impulsion donnée l'année dernière par l'Allemagne aux débats sur ce péril. Récemment, la délégation française a rendu compte à la Conférence des conclusions du Sommet du G-8 à Évian. Une déclaration spéciale et un plan d'action sur les matières radiologiques ont été rendus publics à cette occasion. Comme vous le savez, le numéro de mai du *Forum du désarmement* de l'UNIDIR est entièrement consacré à la question du terrorisme et du désarmement nucléaire.

Un autre sujet qui, je crois, pourrait légitimement être inséré dans la rubrique des nouveaux thèmes est celui de l'effort considérable entrepris par un nombre croissant de pays pour aider les États à éliminer les armes de destruction massive. Je veux parler des programmes dits de «réduction concertée des menaces», dont l'objet est d'appuyer le désarmement, ainsi que le contrôle et la sécurité des matières, installations et compétences sensibles. Ces efforts valent la peine d'être évoqués et examinés dans le cadre de la Conférence. Comme vous le savez, des moyens financiers sans précédent sont consacrés à l'élimination des armes de destruction massive, en particulier dans le contexte du G-8.

(Le Président)

Beaucoup d'entre vous ont souligné que les obstacles que la Conférence est aujourd'hui incapable de surmonter devraient en fait être examinés dans les capitales. J'acquiesce sans réserve à cette idée. Cela ne signifie pas pour autant que nous devons renoncer à nos devoirs. Je suis d'accord avec ceux qui considèrent que nous devons maintenant travailler avec acharnement pour éviter de laisser passer encore une année sans le moindre résultat. Nos capitales et nos réseaux diplomatiques devraient probablement s'impliquer davantage dans l'examen des enjeux de la Conférence. En d'autres termes, les questions dont nous sommes aujourd'hui saisis devraient être examinées à un niveau politique plus élevé. Il convient de féliciter tout particulièrement ceux qui ont obtenu de leurs responsables gouvernementaux qu'ils s'expriment devant la Conférence. Nos thèmes complexes et notre langage opaque, plein d'acronymes incompréhensibles, doivent être rendus plus accessibles pour l'opinion, les parlements et la presse. Malgré le haut niveau de technicité et de connaissances intellectuelles requis au sein de cette instance, nous ne devons pas devenir un cercle d'initiés retranché dans sa tour d'ivoire. Nous devons également tenter, autant que possible, de maintenir, voire de renforcer notre niveaux d'accréditation auprès de la Conférence.

En guise de conclusion de mes consultations et de la présente intervention, je tiens à dire que je suis impressionné par le niveau intellectuel et professionnel des membres de la Conférence. C'est donc pour moi un privilège que d'avoir été nommé ici. Je ferai de mon mieux, en concertation avec vous tous et, en particulier, avec les coordonnateurs de groupe, les Présidents qui m'ont précédé et ceux qui me succéderont, pour rapprocher les points de vue et relancer la Conférence. Cet objectif est à notre portée, même s'il requiert un important travail de notre part et de la part de nos capitales. En tout état de cause, c'est à nous que revient la responsabilité première de cet effort.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Chine, l'Ambassadeur Hu Xiaodi.

M. HU (Chine) (traduit du chinois): Monsieur le Président, la délégation chinoise vous souhaite une chaleureuse bienvenue à Genève; c'est avec un vif plaisir qu'elle vous voit présider les travaux de la Conférence du désarmement. Avant l'ouverture de la présente session, vous vous êtes employé à consulter les différentes parties pour aider la Conférence à reprendre ses travaux de fond. Nous apprécions tout particulièrement ces efforts. Je saisis également cette occasion pour remercier vos prédécesseurs, l'Ambassadrice Whelan et l'Ambassadeur Lévy, de leur contribution à nos travaux.

J'aimerais évoquer aujourd'hui la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Je commencerai par retracer brièvement l'historique des efforts faits par la délégation chinoise pour promouvoir la question de la prévention d'une course aux armements et de l'implantation d'armes dans l'espace au sein de la Conférence du désarmement.

En 1985, la Chine a présenté son premier document de travail sur cette question, intitulé «Position fondamentale de la Chine sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique», qui est paru sous la cote CD/579. En 2000, nous avons soumis à la Conférence du désarmement un autre document de travail intitulé «Position et suggestions de la Chine quant aux moyens de traiter, dans le cadre de la Conférence du désarmement, la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace», document qui a été publié sous la cote CD/1606. Ces deux documents décrivent de façon complète les positions de principe de la

(M. Hu, Chine)

Chine sur la question. En juin 2001, nous avons présenté un document de travail – CD/1645 – intitulé «Éléments possibles d'un futur instrument juridique international relatif à la prévention de l'implantation d'armes dans l'espace». En juin 2002, sur la base de ces deux textes, la Chine et la Fédération de Russie, ainsi que le Viet Nam, l'Indonésie, le Bélarus, le Zimbabwe et la République arabe syrienne, ont soumis conjointement un document de travail intitulé «Éléments possibles d'un futur accord juridique international relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux». Ce document, paru sous la cote CD/1679, a amélioré et complété le document CD/1645.

Depuis plus d'un an, les délégations chinoise et russe ont organisé un certain nombre de réunions, discussions et consultations bilatérales informelles consacrées au document de travail CD/1679. Au cours de ce processus, un certain nombre de délégations ont apporté des commentaires constructifs ou proposé des modifications. Nous avons réuni ces contributions dans un document informel que nous allons maintenant distribuer à toutes les délégations.

Ces commentaires et ces modifications portent principalement sur des éléments du document de travail CD/1679 tels que les définitions, les obligations fondamentales, la vérification, les mesures de confiance, le règlement des différends, l'organe exécutif, l'entrée en vigueur ou la coopération internationale.

En ce qui concerne les définitions, il a été proposé que des termes aussi spécifiques que «objet spatial», «arme», «fins pacifiques» et «trajectoire» soient définis. En ce qui concerne les obligations fondamentales, il a été suggéré de développer ou d'affiner cette rubrique de façon à englober des questions telles que les essais, la fabrication, le déploiement, le transfert et l'emploi d'armes dans l'espace, les dysfonctionnements temporaires ou le déplacement des objets spatiaux, de même que la perturbation volontaire de leur fonctionnement et le commerce international de technologie, de matériel et de logiciels relatifs à des armes spatiales. Pour ce qui est des mesures de confiance, il a été proposé que les dispositions pertinentes du Code de conduite international visant à faire obstacle à la prolifération des missiles balistiques soient reprises dans le document de travail CD/1679, afin de gagner le soutien des États signataires du Code. Le nouveau document comporte également des propositions concernant la notification préalable du lancement d'objets spatiaux et de missiles balistiques. Je saisis cette occasion pour remercier sincèrement tous mes collègues qui ont contribué à l'élaboration du document de travail CD/1679.

Certains événements augurent mal de la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Je veux parler, d'une part, de la faillite du Traité ABM et de l'érosion continue des restrictions mises par le régime juridique international au développement et au déploiement d'armes dans l'espace. En fait, l'implantation dans l'espace d'armes autres que les armes nucléaires, biologiques et chimiques n'est assujettie à aucune restriction. D'autre part, la technologie militaire spatiale ne cesse de progresser. Dans le même temps, les récents conflits qui se sont produits dans le monde ont démontré l'énorme potentiel militaire et stratégique de l'espace. La maîtrise et l'occupation de l'espace ne sont plus de vagues projets: mais elles commencent à se concrétiser par le biais de la codification des théories et politiques appropriées, par le renforcement des départements militaires concernés et par l'accélération de la recherche et de la mise au point de systèmes d'armes spatiales. Le risque de militarisation de l'espace ne cesse d'augmenter.

(M. Hu, Chine)

L'espace est le patrimoine commun de l'humanité tout entière. Les richesses de l'espace doivent servir à promouvoir et non entraver la paix ainsi que le bien-être et le développement de tous les peuples. Tous les pays ont à la fois le droit et le devoir de faire en sorte que l'espace soit utilisé à des fins pacifiques et de prévenir une course aux armements et l'implantation d'armes dans ce milieu. Cette aspiration commune de la communauté internationale est également illustrée par l'adoption, année après année, des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Nous ne pouvons pas attendre, pour empêcher une course aux armements et l'implantation d'armes dans l'espace, que des armes aient été effectivement déployées dans ce milieu et qu'elles aient commencé à faire des dégâts. Nous ne pouvons pas attendre qu'un pays prenne l'initiative d'implanter des armes dans l'espace et que d'autres pays lui emboîtent le pas. Nous ne pouvons pas attendre que les armes prolifèrent dans l'espace avant de prendre des mesures pour empêcher cette prolifération. Nous devons agir préventivement, sans quoi le droit qu'ont tous les pays d'utiliser l'espace à des fins pacifiques et la sécurité même des richesses de l'espace seront compromis. L'idéal serait de conclure sans plus attendre un accord juridique international visant à empêcher le déploiement d'armes dans l'espace. La Conférence du désarmement a la capacité et l'obligation d'assumer cette responsabilité.

La délégation chinoise a déjà maintes fois énoncé sa position concernant la négociation d'un instrument juridique international relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux. Nous demeurons convaincus que la Conférence du désarmement doit commencer un travail de fond orienté vers la négociation d'instruments juridiques internationaux pertinents relatifs à la prévention d'une course aux armements dans l'espace et à d'autres questions importantes.

Nous espérons sincèrement que ce nouveau document, ajouté aux autres documents et aux déclarations sur les questions touchant à l'espace, permettra une meilleure compréhension globale de ces questions et favorisera le développement du document de travail CD/1679. Joignons nos efforts à la recherche de solutions réalistes qui permettront à la Conférence du désarmement de se remettre au travail à la date la plus rapprochée possible.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de la Chine de sa déclaration, des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence et de son tour d'horizon des efforts entrepris par la délégation chinoise pour promouvoir la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace à la Conférence du désarmement. J'ai hâte de prendre connaissance du document dont il a annoncé la distribution.

J'ai maintenant le plaisir de donner la parole au représentant de la Fédération de Russie, l'Ambassadeur Leonid Skotnikov.

M. SKOTNIKOV (Fédération de Russie) (traduit du russe): Monsieur le Président, vous n'êtes arrivé à Genève que récemment pour prendre vos fonctions de représentant permanent de votre pays à la Conférence du désarmement, aussi aimerais-je tout d'abord vous souhaiter la bienvenue. Je tiens en outre à vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence et à former le vœu qu'avec votre assistance éclairée il nous sera possible de relancer notre recherche de décisions de compromis qui permettraient à la Conférence du désarmement de reprendre ses travaux de fond.

(M. Skotnikov, Fédération de Russie)

Nous sommes aussi reconnaissants à votre prédécesseur pour ses efforts.

En juin 2002, les délégations russe et chinoise, ainsi qu'un groupe de coauteurs, ont présenté un document de travail intitulé «Eléments possibles d'un futur accord juridique international relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux» (CD/1679). Nous sommes très heureux de l'accueil réservé à ce document. Dans leur majorité, les délégations ont pris une part active aux discussions, tant lors des réunions organisées par les coauteurs, y compris le séminaire ouvert à tous de février dernier, qui a connu une participation importante, que dans le cadre de contacts bilatéraux fort utiles. Un certain nombre de délégations ont exprimé leur position à ce sujet en séance plénière. En conséquence, le document de travail russo-chinois a été enrichi d'idées intéressantes et de propositions précises, que les coauteurs se sont employés à réunir dans le document officieux qui est distribué aujourd'hui aux délégations.

Le fait que l'initiative russo-chinoise sur la prévention du déploiement d'armes dans l'espace a suscité des discussions si passionnées montre d'abord, à notre avis, que les problèmes sont tout à fait actuels et, ensuite, que l'immense majorité des États membres de la Conférence sont prêts à commencer des travaux de fond sur cette question.

Je tiens à remercier tous ceux qui ont pris part aux discussions consacrées au document de travail russo-chinois. Nul doute que ces discussions se poursuivront, mais la Conférence du désarmement ne pourra commencer des travaux de fond que lorsqu'elle sera parvenue à sortir de l'impasse actuelle concernant son programme de travail. Dans ce contexte, nous nous félicitons une nouvelle fois de la proposition évolutive des cinq Ambassadeurs, tous anciens Présidents de la Conférence du désarmement. Nous notons en outre que la proposition présentée le 26 juin dernier par l'Ambassadeur Lint au nom des cinq Ambassadeurs concernant la formulation du mandat d'un comité spécial sur la question de l'espace est une excellente mesure dans ce sens. Nous espérons que les futurs contacts en la matière aboutiront à des décisions de compromis et au redémarrage des travaux de fond de la Conférence.

L'attachement de la Fédération de Russie à une interdiction du déploiement d'armes dans l'espace est démontré par un certain nombre d'initiatives que nous avons prises dans le cadre de l'ONU. En particulier, à la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, la Russie a proposé qu'un moratoire sur le déploiement d'armes dans l'espace soit proclamé en attendant la conclusion d'un accord approprié. Nous sommes prêts à assumer sans délai une telle obligation, pour autant que les grandes puissances spatiales s'associent à ce moratoire. En octobre 2000, le Ministre russe des affaires étrangères, M. Igor Ivanov, a annoncé que notre pays était prêt à prendre de nouvelles mesures visant à promouvoir la franchise et à renforcer la confiance dans le domaine des activités spatiales, mesures qui consisteraient à notifier préalablement les lancements d'objets spatiaux ainsi qu'à en préciser le but et les principaux paramètres. Après avoir mené le travail préparatoire requis, la Fédération de Russie a unilatéralement commencé à travailler à la mise en œuvre de cette initiative. Désormais, les informations concernant les prochains lancements d'objets spatiaux qui sont données par le Ministère russe de la défense et l'Agence spatiale russe seront publiées à l'avance sur le site Internet officiel du Ministère des affaires étrangères et seront accessibles à tous.

(M. Skotnikov, Fédération de Russie)

Nous engageons tous les pays qui disposent de leurs propres installations de lancement d'objets spatiaux à se joindre à nous et à faire le nécessaire pour renforcer la confiance dans le domaine des activités spatiales. Nous pourrions ainsi contribuer conjointement à faire en sorte que les ressources de l'espace soient utilisées à des fins pacifiques, notamment dans l'intérêt commun du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de la Fédération de Russie de sa déclaration des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence et de sa présentation de l'initiative russo-chinoise concernant la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

Je donne maintenant la parole à la représentante du Japon, l'Ambassadrice Kuniko Inoguchi.

M^{me} INOBUCHI (Japon) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, tout d'abord, permettez-moi de vous souhaiter une très chaleureuse bienvenue, alors que vous prenez la présidence de cette auguste instance dès votre entrée en fonctions comme Ambassadeur de votre pays chargé des questions de désarmement à Genève. Je me réjouis de travailler en étroite collaboration avec vous dans la quête de notre objectif commun, qui est de faire progresser la cause du désarmement. Sachez que ma délégation entend appuyer pleinement tous les efforts que vous pourrez faire pour relancer cette institution qui ne doit plus demeurer dans le présent état de stagnation. Je tiens également à remercier votre prédécesseur, l'Ambassadeur Mario Maiolini, pour l'excellent travail qu'il a accompli à la présidence.

J'ai demandé à prendre la parole aujourd'hui pour informer la Conférence des résultats de la première Réunion biennale des États chargée d'examiner l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, de combattre et d'éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, en ma qualité de Présidente de cette réunion.

La première Réunion biennale des États, qui s'est tenue à New York du 7 au 11 juillet 2003, s'inscrivait dans le cadre du suivi de la Conférence de 2001, à laquelle les États Membres ont recommandé à l'Assemblée générale, notamment, de convoquer au plus tard en 2006 une conférence chargée d'examiner les progrès réalisés dans l'exécution du Programme d'action, ainsi qu'une réunion biennale des États pour faire le point de l'exécution du Programme d'action aux niveaux national, régional et mondial.

La première Réunion biennale comprenait 10 séances plénières consacrées à l'examen de l'exécution du Programme d'action aux niveaux national, régional et mondial. Deux de ces séances ont porté sur des discussions thématiques consacrées à la mise en œuvre, à la coopération internationale et à l'assistance. Les représentants de 99 États Membres et d'un État observateur ont fait des déclarations présentant l'exécution du Programme d'action dans leurs pays respectifs. Plusieurs organisations régionales et internationales, y compris des organismes et institutions des Nations Unies, ont décrit l'exécution du Programme d'action aux niveaux régional et mondial. De plus, la participation de la communauté des organisations non gouvernementales, que ce soit aux travaux de la réunion ou aux manifestations parallèles, a renforcé les liens entre les États et la société civile.

(M^{me} Inoguchi, Japon)

La Réunion a été une excellente occasion d'évaluer les progrès réalisés et les obstacles qui ont été rencontrés dans l'exécution du Programme d'action au cours des deux années qui se sont écoulées depuis son adoption, ainsi que de renforcer notre sentiment d'appartenance collective et de responsabilité à l'égard du processus que nous avons amorcé en juillet 2001. Elle a également permis aux États de réunir les forces nécessaires pour susciter la volonté politique et les compétences professionnelles nécessaires à la lutte contre le problème. Je pense qu'elle a aussi contribué à renforcer les partenariats pour l'action, institués par diverses d'initiatives d'assistance et de coopération internationales.

La Réunion a essentiellement porté sur l'exécution du Programme d'action au niveau national. Les États ont rendu compte des diverses initiatives qu'ils avaient prises dans le cadre du Programme après la Conférence de 2001. La tâche a été facilitée par le fait qu'environ 80 États membres, soit plus de quatre fois plus que l'année précédente, ont soumis de leur plein gré des rapports nationaux en application de la résolution 56/24 V de l'Assemblée générale. Je saisis cette occasion pour exprimer ma sincère gratitude à tous les États pour l'énergie qu'ils ont déployée en la matière, illustrant ainsi l'importance croissante que les États accordent à cette question. Ces rapports ont constitué une source précieuse pour l'échange d'informations qui a précédé la première Réunion biennale; plus encore, ils constitueront une base de références importante aussi bien pour les pays donateurs que pour les pays touchés dans ce qu'ils entreprendront pour améliorer l'exécution du Programme d'action. Comme l'a fait observer le représentant de l'UNIDIR, les rapports et l'exécution sont les deux faces d'une même médaille. Espérons qu'au cours des années à venir les États persévéreront dans l'échange d'informations.

La Réunion est allée au-delà de son objectif principal; elle a servi de cadre au renforcement des partenariats existants et à la création de nouveaux partenariats entre États, organisations internationales et régionales et acteurs de la société civile, dans la lutte commune contre le commerce illicite des armes légères.

Le rôle essentiel de la coopération et de l'assistance a constitué un élément récurrent de la Réunion, qui a duré cinq jours, et des appels ont été lancés à plusieurs reprises en faveur d'une augmentation de l'assistance dans tous les domaines, notamment au bénéfice des pays en développement. J'ai été particulièrement impressionnée par la forte participation des pays touchés, et il était encourageant d'assister aux réactions immédiates de plusieurs pays donateurs, qui répondaient aux demandes par des offres spontanées de partenariats. J'encourage vivement tous les États à tirer parti de ces futures initiatives.

Le besoin croissant d'une approche régionale a également été mis en évidence, au même titre que celui d'un échange accru d'informations et d'une collaboration renforcée dans des domaines tels que le contrôle des importations et des exportations, le négoce, le marquage, la traçabilité et la mise en place de capacités. L'établissement de règles et de normes pour combattre le terrorisme et la criminalité organisée a été jugé essentiel, compte tenu de la mondialisation croissante et de la dimension transfrontalière du commerce des armes légères. Il est extrêmement encourageant de constater que diverses initiatives régionales ont commencé à prendre forme en Asie et dans les îles du Pacifique, en Amérique du Nord, en Amérique centrale et en Amérique du Sud, en Europe et en Afrique. Ces initiatives offrent une image claire de la profondeur et de l'ampleur de la détermination de tous les membres de la communauté

internationale de travailler ensemble, dans un cadre multilatéral, en vue de combattre, de prévenir et d'éliminer le commerce illicite des armes légères.

La Réunion a également servi de relais pour faire naître la volonté politique nécessaire à la lutte contre ce problème. L'importance élevée accordée à cette question a été clairement démontrée avant même la Réunion, dont il a été question lors du dernier Sommet du G-8 tenu à Evian, dans la déclaration des Ministres des affaires étrangères du Forum régional de l'ANASE et dans les lettres et messages de soutien et d'encouragement adressés par le Président de l'Union africaine, M. Alpha Oumar Konare, par l'ancien Président de la République du Mali, par le Secrétaire d'État des États-Unis, M. Colin Powell, et par le Ministre russe des affaires étrangères, M. Igor Ivanov. J'ai aussi eu le plaisir de constater que les États témoignaient de l'importance qu'ils accordaient à cette question en envoyant des responsables de haut niveau pour les représenter à la Réunion.

Au cours de tous les débats thématiques de la Réunion, de multiples idées ont été échangées sur les questions les plus diverses, ce que j'ai tenté de restituer dans mon résumé des débats. Grâce à la coopération de tous les États, ce résumé a pu être annexé au rapport qui a été adopté à l'unanimité à l'issue de la Réunion. Il sera prochainement publié sur le site Web du Département des affaires de désarmement.

Cette Réunion a clairement démontré que le multilatéralisme compte pour les États et peut être productif. Le succès de la Réunion a de nouveau mis en évidence l'importance de la coopération multilatérale et a prouvé à la communauté internationale que l'approche multilatérale est efficace dans la lutte contre la prolifération des armes légères. Aucun État ne pourra, à lui seul, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères, mais aucun État n'est seul à mener cette lutte. Je crois que la réunion aura marqué un moment important dans le renforcement des efforts concertés entrepris par la communauté internationale pour réduire le nombre de victimes sur le terrain.

Je forme le vœu sincère que tous les États fassent le meilleur usage de ce mécanisme pour renforcer leur attachement au Programme d'action et qu'ils prennent, sur la base des résultats de cette Réunion, des mesures précises pour consolider les efforts nationaux, régionaux et mondiaux visant à éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, en prélude à la deuxième Réunion biennale de 2005 et à la Conférence de 2006. Ne perdons pas cet élan. Travaillons ensemble et ouvrons la voie à l'instauration d'un monde meilleur, plus sûr, plus pacifique et moins tragique pour les générations à venir.

Avant de terminer, le Japon tient à saluer la déclaration politique sur la prévention de la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs, publiée en annexe à la déclaration présidentielle de la cinquième Rencontre Asie-Europe des Ministres des affaires étrangères, qui s'est tenue à Bali, en Indonésie, les 23 et 24 juillet 2003. Il est particulièrement encourageant de constater que les dirigeants d'Asie et d'Europe, réunis à un niveau si élevé, ont tenu à mettre un tel accent sur le désarmement. Comme il a été souligné dans cette déclaration, le Japon pense que la mise en œuvre intégrale des instruments internationaux pertinents – le TNP, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, les garanties de l'AIEA, la Convention sur les armes chimiques, la Convention sur les armes biologiques et le Code de conduite international visant à faire obstacle à la prolifération des missiles balistiques – et une large

(M^{me} Inoguchi, Japon)

adhésion à ces instruments sont essentielles à la promotion du désarmement et de la limitation des armements car cela contribuera à la paix et à la sécurité internationales. En outre, le Japon se réjouit du nouvel élan que cet événement va donner à l'action en faveur du désarmement, y compris au sein de la Conférence du désarmement.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie la représentante du Japon et Présidente de la première Réunion biennale des États chargée d'examiner l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, de combattre et d'éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, d'avoir informé la Conférence des résultats de cette Réunion.

Je donne maintenant la parole à la représentante de la Serbie-et-Monténégro, M^{me} Dusanka Divjak-Tomic.

M^{me} DIVJAK-TOMIC (Serbie-et-Monténégro) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, j'aimerais tout d'abord vous dire le plaisir particulier qui est le mien de voir présider la Conférence du désarmement le représentant d'un pays très proche du mien et qui exerce actuellement la présidence de l'Union européenne. Puisque c'est la première fois que je prends la parole en tant que représentante de la Serbie-et-Monténégro, pays doté du statut d'observateur à la Conférence du désarmement, je voudrais tout d'abord vous dire combien j'apprécie la possibilité qui m'a été donnée de m'exprimer ici aujourd'hui. La principale raison en est l'information que j'ai l'honneur et le plaisir personnel de vous communiquer, sur instruction de mon gouvernement.

Le 20 juin dernier, le Parlement de Serbie-et-Monténégro a adopté une loi portant ratification de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, mieux connue sous le nom de Convention d'Ottawa. Les instruments de ratification seront déposés auprès du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies dès que les procédures nécessaires prévues par la législation nationale auront été exécutées. Nous espérons que cela sera chose faite avant la cinquième Assemblée des États parties, qui doit se tenir à Bangkok en septembre prochain.

Par l'adoption de cette loi, la Serbie-et-Monténégro a franchi la dernière étape sur la voie de son intégration complète dans la famille internationale des États parties à cet important instrument international de désarmement. C'est là une nouvelle preuve éclatante du réel attachement de mon pays au respect total des règles internationales de désarmement et de sa ferme volonté de participer activement à leur mise en œuvre. Plus encore, nous avons ainsi confirmé notre attachement sans équivoque aux instruments existants de droit international humanitaire, de même que notre appui sans faille à leur universalisation.

Je saisis cette occasion pour réaffirmer encore ce que j'ai déjà déclaré à maintes fois lors des assemblées des États parties à la Convention d'Ottawa. Alors qu'elle n'était pas encore partie à la Convention d'Ottawa et n'était donc liée par aucune obligation en la matière, la Serbie-et-Monténégro, c'est-à-dire la République fédérale de Yougoslavie, a poursuivi ses nobles objectifs humanitaires et respecté de facto cet instrument pendant toute la période qui a précédé son adhésion formelle. Ainsi, mon pays n'a ni produit ni transféré de mines antipersonnel après 1992 et les opérations de déminage le long de nos frontières sont pratiquement achevées. En application de l'accord passé avec l'OTAN, la documentation

(M^{me} Divjak-Tomic, Serbie-et-Monténégro)

technique complète des champs de mines du Kosovo et de Metohija a été remise à la Force internationale de sécurité au Kosovo (KFOR) et à la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), à savoir les autorités internationales responsables de la province, et des stages de formation spécialisée au déminage et à l'aide aux victimes des mines sont organisés. Bien que nous nous soyons déclarés disposés à procéder à la destruction d'une partie de nos stocks de mines antipersonnel avant même notre adhésion à la Convention, nous n'avons pas pu le faire, faute de moyens financiers suffisants. Cette phase devra donc être incorporée dans le processus de destruction de tous nos stocks. La destruction de nos stocks, qui constitue l'une des principales obligations découlant de la Convention, est déjà en cours de préparation. À cette fin, nous avons établi une coopération efficace avec certains des principaux États parties à la Convention, le Canada en particulier. Enfin, comptant sur une assistance internationale substantielle, nous espérons que, en rejoignant le nombre impressionnant d'États parties à la Convention, la Serbie-et-Monténégro sera en mesure de s'acquitter de l'ensemble de ses obligations suivant le calendrier prévu.

En conclusion, je tiens à souligner que nous poursuivons tous les mêmes objectifs nobles et qu'à ce titre nous espérons que le soutien de la Conférence du désarmement ne fera pas défaut à notre pays.

J'espère que la présente partie de la session de 2003 de la Conférence du désarmement produira des résultats qui permettront à la Conférence de commencer des travaux de fond, selon son mandat.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie la représentante de la Serbie-et-Monténégro de sa déclaration et des paroles aimables qu'elle a adressées à la présidence. Je la remercie également d'avoir informé la Conférence de la ratification de la Convention d'Ottawa par son pays.

Je vais à présent m'exprimer en qualité de représentant de la présidence de l'Union européenne.

J'ai l'honneur d'informer la Conférence du désarmement de la Déclaration du Conseil européen sur la non-prolifération des armes de destruction massive, adoptée par les chefs d'État ou de gouvernement réunis à Thessalonique le 20 juin 2003.

Je crois qu'un grand nombre des questions abordées dans cette déclaration, qui traite des armes de destruction massive et de leurs vecteurs, intéressent de près cette instance.

Dans cette déclaration, l'Union européenne affirme ce qui suit: «La prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs, tels que les missiles balistiques, constitue une menace de plus en plus grande pour la paix et la sécurité internationales. Un certain nombre d'États ont cherché ou cherchent à développer de telles armes. Le risque de voir des terroristes acquérir des matériels chimiques, biologiques, radiologiques ou nucléaires ajoute une nouvelle dimension à cette menace.».

Outre la déclaration que je présente aujourd'hui, l'Union européenne a déjà adopté un document sur les principes de base d'une stratégie européenne de lutte contre la prolifération des

(Le Président)

armes de destruction massive et un plan d'action pour la mise en œuvre de ces principes. Les documents considérés sont accessibles au public et peuvent être consultés sur le site Web du Conseil de l'Union européenne (<http://ue.eu.int>). L'Union européenne est également résolue à poursuivre, d'ici à la fin de l'année, l'élaboration d'une stratégie européenne cohérente visant à faire face à la menace que représente la prolifération et à continuer, en priorité, d'étoffer et de mettre en œuvre son plan d'action. Comme je l'ai dit aujourd'hui dans ma déclaration liminaire, l'approche de l'Union européenne s'inspirera de la volonté de ses pays membres de faire respecter et de mettre en œuvre les traités et accords multilatéraux en matière de désarmement et de non-prolifération, de même que du soutien apporté par ces États aux institutions multilatérales chargées de vérifier et d'assurer le respect des traités.

L'Union européenne est également attachée à la mise en œuvre de contrôles nationaux rigoureux des exportations et à la coordination de ces contrôles au niveau international; en outre, elle est résolue à coopérer avec les États-Unis et d'autres partenaires qui partagent ses objectifs.

Quant aux instruments repérés par le Conseil européen aux fins de la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive et des missiles, il s'agit notamment des traités et des mécanismes de vérification multilatéraux, des contrôles des exportations appliqués à l'échelon national et coordonnés au niveau international, des programmes de réduction des menaces par la coopération, des moyens de pression politiques et économiques, de l'interdiction des activités illégales de passation de marchés; et enfin, en dernier ressort, des mesures coercitives dans le respect de la Charte des Nations Unies.

En poursuivant la mise en œuvre de son plan d'action, l'Union européenne s'attachera surtout à continuer d'œuvrer à l'universalisation des principaux traités, accords et arrangements en matière de désarmement et de non-prolifération, à renforcer le soutien politique, financier et technique qu'elle accorde aux agences chargées de la vérification, à promouvoir le rôle du Conseil de sécurité de l'ONU, et à renforcer sa capacité à relever le défi de la prolifération, à renforcer, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Union européenne, les politiques et pratiques en matière de contrôle des exportations, en coordination avec les partenaires, à renforcer le repérage, le contrôle et l'interception des cargaisons illégales, notamment par l'adoption, au niveau national, de sanctions pénales contre ceux qui contribuent à la passation illicite des marchés, à accroître, dans l'Union européenne, la sécurité des matières, équipements et connaissances sensibles du point de vue de la prolifération en les protégeant contre un accès non autorisé et les risques de détournement, à renforcer les programmes menés par l'UE en coopération avec d'autres pays en matière de réduction des menaces qui visent à soutenir le désarmement ainsi que le contrôle et la sécurité des matières, installations et connaissances sensibles; et enfin, à étudier les moyens permettant de mettre à profit, le plus efficacement possible, son influence politique, diplomatique et économique pour faire avancer ses objectifs en matière de non-prolifération.

Quelque délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade? Je la donne au représentant de l'Algérie.

M. DEMBRI (Algérie): Monsieur le Président, je voudrais, comme les collègues qui m'ont précédé, vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement et vous assurer que ma délégation est disposée à vous aider pleinement dans la tâche qui vous attend.

Ma délégation salue la hauteur de vues dont vous avez fait preuve dans votre intervention liminaire. Cette intervention a été magistrale et témoigne d'une profonde familiarité avec les débats en cours ici, au sein de la Conférence du désarmement. Nous ne doutons pas qu'avec votre expérience et votre connaissance du terrain nous puissions, sous votre direction, accomplir des progrès significatifs dans la réalisation d'un programme de travail. C'est dire, Monsieur le Président, combien nous partageons tous les points de vue que vous avez exprimés dans cette déclaration et que nous souscrivons pleinement à l'intention que vous avez manifestée de faire assumer à la présidence un rôle actif dans l'obtention des compromis indispensables. Soyez persuadé que nous serons à vos côtés pour cela.

Comme vous l'avez souligné, le risque d'une nouvelle année sans le moindre résultat est déjà là. Notre quête collective doit donc être encore plus ardue. Il nous faut effectivement, et collectivement, parvenir – si possible avant la fin de l'année 2003 – à mettre en place un programme de travail qui répondrait aux aspirations des uns et des autres. C'est dans la tradition de la Conférence du désarmement d'imaginer les formules les plus variées, les plus souples et les plus riches; il en a été ainsi dans le passé et pendant toutes ces années écoulées. Il me semble particulièrement injuste que, dans certains milieux politiques et les médias, l'idée se répande de plus en plus que la Conférence du désarmement ne travaille pas. Comme vous l'avez indiqué vous-même, c'est là une injustice faite à cet aréopage d'ambassadeurs et de diplomates qui font preuve d'une grande élévation d'esprit et aussi d'une profonde sagesse.

En effet, ce que nous appelons d'une manière générale le meilleur cercle de Genève – la Conférence du désarmement – n'est pas, à nos yeux, devenu une sinécure dorée pour diplomates en mal d'inspiration, bien au contraire. C'est pour cela que je voudrais avec vous partager quelques réflexions.

Cela procède d'abord de notre sensibilité de pays non aligné. Après les idées exprimées au Sommet de Kuala Lumpur, nous considérons plus que jamais que nous devons entrer dans une phase beaucoup plus active et qui entraînera une stimulation de notre engagement collectif en matière de désarmement. Les changements prodigieux liés à la conjoncture, tout comme les inquiétudes qui s'y attachent, nous y incitent. Nous sommes inquiets, car l'essor des technologies devrait aller beaucoup plus vers l'amélioration du bien-être de l'humanité que vers l'accroissement des armements et la connaissance devrait servir au progrès social et culturel des peuples et non pas à la domination militaire. Nous considérons également que l'utilisation de l'espace doit se faire au bénéfice de l'humanité tout entière et nous nourrissons déjà de vives appréhensions devant l'interpénétration – voire la confusion – du civil et du militaire dans la recherche spatiale et dans l'utilisation de l'espace.

Tout cela, Monsieur le Président, montre que la Conférence du désarmement, qui est consciente de ces enjeux, doit parvenir très vite à un accord ou un programme de travail qui répondrait à l'ensemble de nos aspirations. Vous avez rappelé vous-même ce qui est l'élément

(M. Dembri, Algérie)

clef du règlement intérieur de cette Conférence, à savoir qu'il s'agit de l'instance multilatérale unique de négociation sur le désarmement – c'est bien le cas et cela doit le rester.

Nous tous sommes rassemblés ici non pas pour insister sur des intérêts nationaux divergents, mais, au contraire, pour promouvoir une volonté commune, comme nous l'a demandé la communauté internationale, une volonté commune d'assurer le désarmement. Nos travaux sont placés sous l'autorité d'une haute personnalité politique dont les mots ont été gravés à l'entrée de cette salle, et il faudrait que, chaque fois que nous y pénétrons, nous levions la tête pour nous rappeler ces mots: l'humanité doit désarmer ou périr. Cela doit nous guider dans nos travaux et, à l'évidence, lorsqu'on parle de l'humanité, cela signifie qu'il n'y a aucune dérogation possible et que nos négations ici doivent être sincères et loyales.

Hier, sous votre égide, Monsieur le Président, nous avons assisté à un élan en faveur de l'initiative des cinq Ambassadeurs. Trois groupes au moins se détachent maintenant, qui l'appuient pleinement. Il est évident que le compromis reste possible, puisque les auteurs de cette initiative l'ont conçue dans la filiation des propositions antérieures tout en rappelant qu'elle était susceptible d'évoluer. Le compromis reste tout à fait possible, et c'est là qu'intervient la présidence. Nous comptons beaucoup sur vous pour concilier les points de vue et faire rapidement intervenir la mise en place d'un programme de travail.

Nous avons entendu aujourd'hui des engagements significatifs. J'ai grand plaisir à relever que mon collègue l'Ambassadeur de la Fédération de Russie, M. Skotnikov, a fait un pas significatif dans cette direction, suivi plus récemment, de l'Ambassadeur de Chine et de l'Ambassadeur du Royaume-Uni. Ce sont là des acteurs importants parmi les cinq membres permanents du Conseil de sécurité et cela montre donc qu'il y a aujourd'hui un certain espoir de parvenir rapidement à un programme de travail. Je pense que là où il y a encore des motifs légitimes de modifier cette proposition, il faut en tenir compte: c'est le rôle qu'il vous revient de jouer, Monsieur le Président, avec notre aide. Nous espérons, en tout état de cause, que les semaines à venir nous permettront de rompre avec la série d'années perdues. J'espère que cela ne sera pas la septième – je vous renvoie à un film qui nous a tous marqués «Sept ans de malheur» – et que vous ouvrirez bien au contraire des années de bonheur pour tout le monde.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le Représentant permanent de l'Algérie de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je voudrais également le remercier pour la confiance qu'il place dans la présidence et pour la contribution positive qu'il a apportée aux travaux de la Conférence du désarmement.

Aucun autre orateur ne souhaitant s'exprimer, à ce stade, nos travaux sont terminés pour aujourd'hui. La prochaine séance plénière aura lieu le jeudi 7 août 2003, à 10 heures, dans cette salle.

La séance est levée à 11 h 25.
